

Rôle de la séance publique du 04/11/2025 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2400209

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	SOCIETE EQUIAGRIBIOGAZ	AARPI LEXION AVOCATS
Défendeur	Mme O Line	Me BON-JULIEN
	M. P Julien	Me BON-JULIEN
	Mme M Colette Suzanne	Me BON-JULIEN
	M. V Pierre	Me BON-JULIEN
	ENTREPRISE AMANDINE VAUGARNY	Me BON-JULIEN
	EARL VAUGARNY	Me BON-JULIEN
	M. V Alexis	Me BON-JULIEN
	Mme V Anne-Sophie	Me BON-JULIEN
	M. V Jean-Yves	Me BON-JULIEN
	M. R Julien	Me BON-JULIEN
	M. L Samuel	Me BON-JULIEN
	M. P Nicolas	Me BON-JULIEN
	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	

Requête de la société Equiagriobiogaz contre le jugement n° 2216682 du 30 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 22 août 2022 par laquelle le préfet de la Sarthe a procédé à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ayant pour objet la création et l'exploitation au lieu-dit Les Hidoux à Courceboeufs d'une unité de méthanisation par la société Equiagriobiogaz.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN**02) N° 2400291****RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE			
Défendeur	Mme	O	Line	Me BON-JULIEN
	M.	P	Julien	Me BON-JULIEN
	Mme	C	Colette	Me BON-JULIEN
	M.	V	Pierre	Me BON-JULIEN
	ENTREPRISE AMANDINE VAUGARNY			Me BON-JULIEN
	EARL VAUGARNY			Me BON-JULIEN
	M.	V	Alexis	Me BON-JULIEN
	Mme	V	Anne-Sophie	Me BON-JULIEN
	M.	V	Jean-Yves	Me BON-JULIEN
	M.	R	Julien	Me BON-JULIEN
	M.	L	Samuel	Me BON-JULIEN
	M.	P	Nicolas	Me BON-JULIEN
Autres parties	SOCIETE EQUIAGRIBIOGAZ			

Recours du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires contre le jugement n° 2216682 du 30 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 22 août 2022 par laquelle le préfet de la Sarthe a procédé à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ayant pour objet la création et l'exploitation au lieu-dit Les Hidoux à Courceboeufs d'une unité de méthanisation par la société Equiagriobiogaz.

03) N° 2500733**RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	Mme	O	Line	Me BON-JULIEN
	M.	P	Julien	Me BON-JULIEN
		C	Colette	Me BON-JULIEN
		V	Pierre	Me BON-JULIEN
	L'ENTREPRISE AMANDINE VAUGARNY			Me BON-JULIEN
	EARL VAUGARNY			Me BON-JULIEN
		V	Alexis	Me BON-JULIEN
		V	Anne-Sophie	Me BON-JULIEN
		V	Jean-Yves	Me BON-JULIEN
		R	Julien	Me BON-JULIEN
		L	Samuel	Me BON-JULIEN
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE			
	L	Olivier Jean Michel		AARPI LEXION AVOCATS

Requête de Mme Line O et autres contre les jugements n° 2209676 du 5 décembre 2023 et 14 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a d'une part, sursis à statuer sur la demande de Mme O et autres tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 mai 2022 par lequel le préfet de la Sarthe a accordé à la société Equiagriobiogaz un permis de contruire pour une unité de méthanisation agricole, sur les parcelles cadastrées section B n° 173, 174, 175, 177, 199 et 801, au lieu-dit Les Hidoux à Courceboeufs et d'autre part, a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 mai 2022 modifié par l'arrêté du 3 avril 2024 portant permis de construire modificatif.

04) N° 2403374

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M.	B	Miloud	Me MALIK
	Mme	S	Houda	Me MALIK
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Miloud B et Mme Houda S épouse B contre le jugement n° 2313402 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Casablanca (Maroc) rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée pour Mme Houda S épouse B en qualité de visiteuse.

Rôle de la séance publique du 04/11/2025 à 10h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2401824 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	Mme S Denise	Me DE BAYNAST
	Mme H Alexandra	Me DE BAYNAST
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS	ATLANTIC JURIS

Requête de Mme Denise S et Mme Alexandra H contre le jugement n° 2012983 du 16 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 26 février 2020 par laquelle le conseil communautaire du Pays des Achards a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) et le schéma d'assainissement, ainsi que la décision implicite du 19 octobre 2020 par laquelle le président du conseil communautaire a rejeté leur recours gracieux.

02) N° 2401918 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. B Jean Claude	Me DE BAYNAST
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS	ATLANTIC JURIS

Requête de M. Jean-Claude B contre le jugement n° 2004826 du 25 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 26 février 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Achards a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH).

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2401920 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. B Serge	Me DE BAYNAST
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS	ATLANTIC JURIS

Requête de M. Serge B contre le jugement n° 2005998 du 25 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 26 février 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Achards a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH).

04) N° 2402187 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. N Papa Seydou	DIEYE YARAM
	M. D Mbarick	DIEYE YARAM
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Papa N et M. Mabrick D contre le jugement n° 2308614 du 25 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 17 juin 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 10 mars 2023 de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) refusant à M. D la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité d'enfant étranger de moins de vingt-et-un ans de ressortissant français.

05) N° 2402391 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	Mme K Massa	Me HAY
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Massa K contre le jugement n° 2305254 du 4 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 21 janvier 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 22 septembre 2022 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée), refusant de délivrer à l'enfant Sékou K un visa de long séjour au titre de la réunification familiale, a, à son tour, implicitement refusé de délivrier le visa sollicité ainsi que la décision consulaire.

06) N° 2402441 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR
Défendeur	M. K Djafar
	Mme N Christel

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2310798 ; 2310799 ; 2310800 ; 2310801 ; 2310802 du 1er juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes, a sur la demande de M. Djafar K et Mme Christel N , annulé la décision implicite née le 27 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision de l'autorité consulaire française en République démocratique du Congo refusant de lui délivrer à elle et ses 4 enfants des visas de long séjour en qualité de membre de la famille d'un réfugié.

07) N° 2402452

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme K Rokia

Me PERROT

M. K Arouna

Me PERROT

Recours du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2309939 du 17 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes, a sur la demande de Mme Rokia K et M. Arouna K , annulé la décision du 24 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 13 décembre 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte-d'Ivoire) refusant de délivrer à M. K un visa de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité.

Rôle de la séance publique du 04/11/2025 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2301000 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	SCEA DE SAINT-YVES	SELARL BARBIER
Défendeur	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE ASSOCIATION BRETAGNE VIVANTE LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX EAU & RIVIÈRES DE BRETAGNE ASSOCIATION COLLECTIF SANS PESTICIDES	Me DUBREUIL Me DUBREUIL Me DUBREUIL Me DUBREUIL Me DUBREUIL
Autres parties	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	

Requête de la SCEA de Saint-Yves contre le jugement n° 2000281 du 14 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande des associations France Nature Environnement Pays-de-la-Loire, Bretagne Vivante-SEPNB, La Ligue pour la protection des oiseaux, délégation Loire-Atlantique, Eau et Rivières de Bretagne et Le collectif sans pesticides, annulé l'arrêté du 9 septembre 2019 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a délivré à la SCEA de Saint-Yves une autorisation d'exploiter une installation classée d'élevages de porcs d'une capacité de 6 811 animaux équivalents et enjoint au préfet de la Loire-Atlantique de mettre en oeuvre les pouvoirs qu'il tient de l'article L. 171-7 du code de l'environnement dans le délai d'un mois à compter de la notification du jugement.

02) N° 2400738 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M. K Abdul	Me TERCERO
	Mme B Adama	Me TERCERO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. K et Mme B épouse K contre le jugement n° 2216744 du 31 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 26 juin 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 22 février 2022 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant à Mme B épouse K et aux enfants Mohamed et Mahawa K la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France en qualité de membres de famille de réfugié.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2401208

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	K	SANGUE	Me CISSE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Sangue K contre le jugement n° 2304580 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Dakar rejetant la demande de visa d'entrée et de séjour présentée pour l'enfant Pape K en qualité de bénéficiaire de la procédure de regroupement familial.

04) N° 2401589

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	R	Abdulfattah	Me TERCERO
	Mme	R	Zubaida	Me TERCERO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Abdulfattah R et Mme Zubaida R contre le jugement n° 2307624 du 12 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 24 janvier 2023 par laquelle l'autorité diplomatique française à Téhéran (Iran) a rejeté la demande de visa présentée par Mme Zubaida R au titre de la procédure de réunification familiale.

05) N° 2401849

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	H	Akli	CABINET MARINE LARGY
	A		Zahra	CABINET MARINE LARGY
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Zahra A épouse H et M. Akli H contre le jugement n°s 2307171 ; 2307173 du 19 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation des décisions implicites par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Alger rejetant la demande de visas de long séjour.